

ACTIVITES DE L'AIDE SOIGNANTE A DOMICILE

ACTIVITE de RELATION :

a) *Vis à vis de la personne aidée et son entourage :*

- * Etablit un contact adapté :
 - se présente en déclinant son nom et sa profession ;
 - demande à connaître le lieu de vie en restant dans les zones de son intervention.
- * Respecte les habitudes de vie :
 - est attentif et répond à la demande ;
 - recueille les habitudes de vie et les note dans le dossier de soins ;
- * Etablit une relation assurant le confort et la sécurité :
 - permet à la personne de s'exprimer par son écoute
 - transmet à l'équipe les informations données par la personne ou l'entourage ;
- * Etablit une prise en charge de qualité :
 - établit une relation de confiance ;
 - donne à la personne aidée et/ou à l'entourage et dans la limite de sa fonction, les informations nécessaires ;
 - oriente les demandes vers la personne habilitée à répondre.

b) *Vis à vis de l'équipe du service infirmier :*

- * Travaille en collaboration :
 - respecte les décisions prises ;
 - travaille en synchronisation avec l'équipe ;
 - assure des transmissions efficaces et pertinentes ;
 - note sur les dossiers de soins toutes les observations individualisées.
- * Participe à l'accueil et à l'intégration des nouveaux collègues:
 - présente le service : lieux, personnes et organisation ;
 - informe sur les habitudes spécifiques du service ;

c) *Vis à vis de toute personne intervenant auprès de la personne aidée* (médecin, infirmière, kinésithérapeute, aide à domicile, garde-malade, pédicure, coiffeur...)

- * Etablit une relation adaptée :
 - se présente et indique sa fonction ;
 - transmet les informations pouvant être utiles à l'intervenant ;
 - respecte le secret professionnel et veille à l'obligation de discrétion du service.

ACTIVITE de SOINS :

- * Recueille les informations nécessaires concernant la personne aidée par l'observation et les transmissions :
 - s'informe des soins auprès de l'infirmière coordinatrice ;
 - consulte le dossier de soins pour compléter ses informations ;
 - s'assure de la bonne compréhension des tâches demandées.
- * Planifie ses actions en tenant compte des priorités :
 - prend des initiatives ;
 - discerne et s'adapte à l'urgence.
- * Réalise les soins :
 - informe la personne aidée des soins qu'elle va recevoir ;
 - exécute le soin en respectant les règles d'hygiène, de confort et de sécurité ;
 - guide la personne aidée vers son autonomie en lui demandant de participer aux soins dans la limite de ses capacités ;
 - tient compte de l'ergonomie ;
 - réalise l'entretien du matériel utilisé au domicile en respectant les habitudes de rangement ;
- * Assure son rôle de prévention et d'éducation auprès de la personne aidée et/ou son entourage
- * Evalue et transmet les résultats :
 - s'assure de l'efficacité du soin (en tenant compte des critères de qualité) ;
 - s'informe du ressenti de la personne aidée ;
 - assure les transmissions orales et écrites.

ACTIVITE d'ORGANISATION DU TRAVAIL DU SERVICE :

- * Connait l'organigramme
- * Participe activement à l'organisation du service :
 - connaît les protocoles et procédures du service et les respecte ;
 - respecte le niveau de compétence de chacun ;
 - propose des améliorations et participe à leur mise en place.
- * Gère le matériel dont il a la charge :
 - vérifie l'état du matériel ;

- l'entretient, le décontamine et le range de manière fonctionnelle après chaque usage ;
- signale toutes anomalies et dysfonctionnements.

- * Gère l'utilisation des consommables :
 - prévoit les ruptures de stock ;
 - connaît l'indication des produits et respecte le mode d'emploi ;
 - transmet ses observations sur la qualité des produits ;
 - vérifie la date de péremption.

ACTIVITE de RECHERCHE et de FORMATION:

- * Participe à la recherche en méthodologie de travail :
 - participe aux formations individuelles ou collectives dispensées dans le service ou à l'extérieur ;
 - Partage avec l'équipe ses nouveaux acquis.
- * Essaie et évalue le nouveau matériel :
 - apprend la manipulation de tout nouveau matériel ;
 - sait en faire ressortir les critères de bonne ou mauvaise qualité ;
 - propose des nouveautés.
- * S'informe de l'évolution de la profession :
 - s'informe par les revues, formation ;
 - contribue à l'évolution par sa qualité de travail, son esprit d'initiative ;
 - sait se positionner et se faire respecter dans les limites de sa fonction.
- * Evalue la qualité de son travail :
 - établit le bilan de ses acquis et exprime ses besoins (auto évaluation) ;
 - participe aux formations
 - participe à l'évaluation des méthodes de travail.
- * Sait se situer dans l'évolution de sa profession :
 - évalue sa formation reçue ;
 - utilise et évalue l'expérience acquise ;
 - transmet ses acquis à l'équipe.

ACTIVITE d'ENCADREMENT :

- *Participe à l'encadrement des stagiaires :
 - présente le service et son organisation ;
 - s'informe des connaissances acquises auparavant par le stagiaire ;
 - ne laisse pas le stagiaire seul ;
 - facilite l'auto évaluation du stagiaire par ses remarques ;
 - participe à la formation et aux évaluations.



Groupe de Recherche et d'Etudes
des Services Soins Infirmiers A Domicile

PROFIL DE POSTE AIDE -SOIGNANT

Textes de référence :

- Décret n°94-626 du 22 Juillet 1994:relatif à la formation des aides-soignantes
- Arrêté du 22 Juillet 1994 : relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'aides-soignantes
- Décret n°96-729 du 12 Aout 1996 modifiant le décret n°94-626 du 22 Juillet 1994 : relatif à la formation des aides-soignantes
- Circulaire DGS/PS3/DH/FH1 n° 96.31 du 19 Janvier 1996 relative au rôle et missions des aides-soignantes
- Code de la Santé Publique – Livre III – Professions de santé :
 - Titre I. Profession d'infirmière :
 - Partie législative :
 - L.4311 à L.4311-23 exercices de la profession
 - L.4312-11 règles professionnelles
 - Partie réglementaire :
 - R.4311-1 à R.4312-49 (décret 2004-802)
 - R.4383-2 à R.4383-8
- Arrêté du 5 janvier 2004 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1994 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 22 Octobre 2005 : relatif au diplôme professionnel d'aide-soignante
- Décret n° 2007-1301 du 31 Août 2007 : relatif aux diplômes d'aide-soignante
- Arrêté du 30 Novembre 2009 modifiant l'arrêté du 22 Octobre 2005
- Secret professionnel : articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal
Articles L.4313-3 du Code de la Santé Publique
- Convention Collective Unique

Rôle :

Son rôle s'inscrit dans une approche globale avec la participation aux soins et à la prise en charge physique et psychologique de la personne âgée à domicile.

La collaboration de l'aide-soignante porte sur le rôle propre de l'infirmière. Elle a lieu dans les domaines où les aides-soignantes ont reçu un enseignement au cours de leur formation initiale.

Tous les actes de l'aide-soignante se font sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.

Les limites de sa fonction sont définies par les textes régissant le D.E.A.S.
Elle est responsable de ses actes sur le plan civil et pénal.

Description du poste :

- 1- **Objectifs** : Assurer des soins infirmiers liés au fonctionnement d'entretien et de continuité de la vie tout en visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne âgée.

Dispenser des soins dans les diverses dimensions préventives, éducatives, curatives et relationnelles.

2- Fonctions à remplir :

- Dispenser des soins d'hygiène, de confort dans l'environnement de la personne âgée.
- Repérer et surveiller l'état de santé de la personne âgée.
- Identifier les modifications survenues et informer l'infirmière coordinatrice.
- Mobiliser et stimuler la personne âgée pour maintenir son autonomie.
- Nettoyer le matériel de soins.
- Assurer un soutien et une écoute relationnelle entre la personne, l'entourage.
- Respecter les habitudes de vie, les valeurs et la dignité de la personne âgée.
- Réaliser des transmissions écrites et orales au sein du service et/ou au médecin traitant.
- Rechercher la qualité dans les transmissions, la tenue du dossier et autres outils mis en place.
- Donner des informations courantes à l'entourage.
- Travailler en collaboration avec les partenaires du domicile.
- Participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation de stagiaires.
- Participer à la vie du service et à l'élaboration du projet de service.

Compétences particulières :

Capacités professionnelles

- Avoir la capacité physique d'exercer les tâches demandées : mobilisations des patients...
- S'organiser dans l'espace et dans le temps
- Travailler avec autonomie
- Avoir des capacités d'adaptation : gestion d'imprévu....
- Prendre des initiatives à bon escient
- Connaître et respecter les limites de sa mission
- Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité
- Respecter le secret professionnel, la confidentialité
- Adhérer au projet professionnel
- Avoir le sens de l'observation

Capacités personnelles

- Avoir de l'empathie
- Reconnaître la hiérarchie
- Avoir un esprit d'équipe
- Être représentatif de la mission et de l'image du service (présentation soignée)

Exigences et capacités requises :

- 1- *Qualification exigée* : CAFAS, DPAS ou DEAS
- 2- *Expérience souhaitée* : expérience professionnelle auprès des personnes âgées.
- 3- Posséder le permis de conduire « B » en état de validité.
- 4- Prendre la responsabilité des clés remises par les patients.

Mise à jour le : 23 novembre 2010